

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID: 073-247300254-20221130-2022_101-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS: 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS: 9
- AYANT DONNÉ POUVOIR: 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR: 6

Le 29 novembre 2022, à 16h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY,

Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles: Paul PELLECUER

Montvalezan: Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez: Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise: Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes: Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère: Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger:

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT donne pouvoir à Laurence REGNIER Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice: Morgan LE LANN Séez: Éric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

<u>Tignes</u>: Laurence FONTAINE <u>Val d'Isère</u>: Gérard MATTIS <u>Villaroger</u>: Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Franck MALESCOUR



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID: 073-247300254-20221130-2022_101-DE

2022-101 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Véronique PESENTI-GROS, Vice-Présidente déléguée aux finances, présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°3 au Budget Principal.

Suite aux échanges avec le Trésor Public et au titre de la qualité comptable, il convient de provisionner 15% des créances de plus de deux ans.

Le montant à provisionner au titre de 2022 est de 8 227 € au titre du budget Principal.

Il est proposé de voter une décision modificative en recettes de fonctionnement au Budget Principal 2022:

73285	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE		
Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE	DM n°3	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

	Dépenses (1)		Recette	s (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	8 227,00 €	0,00 €	0,00€	0,00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	8 227,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépráciation des actifs circulants	0,00 €	8 227,00 €	0,00€	0,00
TOTAL D 66 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	8 227,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 227,00 €	8 227,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 18 novembre :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

MODIFIE les crédits votés lors du budget primitif comme ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président, Yannick AMET